
REGLEMENT SPORTIF SENIORS HOMMES

DIVISION « ELITE »

SAISON 2021 - 2022

1 Préambule

- Le Présent Règlement Sportif a été élaboré et arrêté conformément aux prescriptions réglementaires, disciplinaires et sportives édictées par les règlements généraux de la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB)
- Le Présent Règlement Sportif est un extrait des prescriptions édictées par les Règlements Généraux de la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB). L'interprétation et l'exécution du présent Règlement Sportif se feront conformément aux Règlements Généraux en question qui demeurent la principale référence opposable aux Clubs conformément à ce qui est de droit.
- Les cas non prévus par le présent Règlement Sportif sont de la compétence exclusive du Bureau Fédéral. Toute imprécision du présent Règlement Sportif ou tout silence de ses dispositions, devra être tranchée en premier et dernier ressort par le Bureau Fédéral suivant son propre pouvoir discrétionnaire.

2 LES EPREUVES DE LA COMPETITION

La saison sportive 2021-2022 connaîtra quatre compétitions officielles :

- Le Championnat de Tunisie,
- La Coupe de Tunisie,

Ces compétitions seront programmées et arrêtées conformément au calendrier général établi par la FTHB et la LNHB.

La participation au Championnat de Tunisie et à la coupe de Tunisie, est obligatoire.

1.1 LE CHAMPIONNAT DE TUNISIE 2021-2022

Le Championnat de Tunisie 2021 / 2022 se déroule en deux phases :

- **Une première phase** sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour, en deux poules équivalentes de 6 équipes chacune.
- **La seconde phase** : A l'issue de la première phase, les équipes, selon leurs classements respectifs, seront engagées dans les groupes suivants:
 - **Play Off** : les 1^{er}, 2^{ème}, et : 3^{ème} de chaque poule constitueront un groupe formé de six équipes et joueront le play off.
 - **Play Out** : les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule formeront un groupe de six équipes qui participeront au Play-out.

2.1.1 PREMIERE PHASE :

2.1.1.1 CONCEPTION DU CALENDRIER 1^{ÈRE} PHASE :

CLASSEMENT SAISON 2020-2021

aaaa	Classement	Club	Classement	Club
NIV 1	1A	EST	2A	CA
NIV 2	3A	CSSE	4A	ASH
NIV 3	5A	ESS	6A	EMM
NIV 4	V 7 Play off / 3 play out pA	CHBKE	V : 8 Play off / 3 ^{ème} PB Play out	EBSBK
NIV 5	1A (play out)	OS	1B (play out)	AST
NIV 6	2A (play out)	CHBJ	2B (play out)	CSM

- Un tirage au sort sera effectué par niveau pour placer chaque équipe d'un niveau de performance (*en se basant sur le classement de la saison précédente*) dans une poule de manière que chaque poule sera constituée 6 équipes dont chacune est issue d'un niveau de performance.
- Sera attribué un numéro de 1 à 6 pour chaque équipe d'une même poule selon leur

niveau de performance.

	POULE A	POULE B
NIVEAU 1	A1 : EST	B1 : CA
NIVEAU 2	A2 : CSSE	B2 : ASH
NIVEAU 3	A3 : EMM	B3 : ESS
NIVEAU 4	A4 : EBSBK	B4 : CHBKE
NIVEAU 5	A5 : AST	B5 : OS
NIVEAU 6	A6 : CSM	B6 : CHBJ

Les équipes seront placées dans cette matrice conformément à leurs numéros respectifs à l'issus du tirage au sort.

JOURNEES	POULE A			POULE B		
	Match 1	Match 2	Match 3	Match 1	Match 2	Match 3
J1	EST : EBSBK	CSSE : CSM	EMM : AST	CA : CHBKE	ASH : CHBJ	ESS : OS
J2	EBSBK : CSSE	AST - EST	CSM : EMM	CHBKE : ASH	OS - CA	CHBJ : ESS
J3	EST : CSM	CSSE : EMM	EBSBK : AST	CA : CHBJ	ASH : ESS	CHBKE : OS
J4	CSSE : AST	EMM : EST	CSM : EBSBK	ASH : OS	ESS : CA	CHBJ : CHBKE
J5	AST : CSM	EMM : EBSBK	EST : CSSE	OS : CHBJ	ESS : CHBKE	CA : ASH

1.1.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA PREMIÈRE PHASE :

1.1.1.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 2points
- Matches Nul : 1points
- Match Perdu : 0point
- Forfait ou pénalité : -1 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

1.1.1.1.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points totalisé par chaque équipe et qui lui sont attribués sur la base des résultats enregistrés à chaque rencontre. .

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

CAS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
2. Si l'égalité persiste, recours à la meilleure attaque sur tous les matchs joués.
3. Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

CAS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la 1^{ère} phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points cumulé obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour de la première phase.
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés) de la première phase.,
3. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l (es)'adversaire (s) dans les rencontres de leurs confrontations directes, sera la mieux classée,
4. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant cette phase.
5. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase.
6. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.
7. **NB** : Si l'égalité concerne trois équipes ou plus et que lors d'une étape l'une des équipes se détache et que l'égalité continue à persister entre le reste des équipes, le départage se fera en revenant depuis le début de la procédure (point n°1).

2.2 DEUXIEME PHASE:

A l'issue des 10 journées de la première phase du championnat 2020-2021, les équipes, selon leurs classements respectifs, seront engagées dans les groupes suivants

2.2.1 PLAY OFF

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de leurs poules respectives seront qualifiées au Play Off qui se jouera sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour.

Un bonus sera attribué à chaque équipe selon le classement final lors de la première phase :

1^{er} : 2 points

2^{ème} : 1 point

Les équipes seront désignées par un symbole selon le classement final en première phase dans leurs poules respectives et ce comme suit :

	Poule A	Poule B
1 ^{er}	1A	1B
2 ^{ème}	2A	2B
3 ^{ème}	3A	3B

2.2.1.1 CALENDRIER

Les équipes, selon leur classement en première phase, seront placées dans le schéma de compétition ci-dessous qui donnera lieu au calendrier suivant :

JOURNEES	MATCH 1	MATCH 2	MATCH 3
JOURNEE 1	1A : 2A	1B : 3B	2B : 3A
JOURNEE 2	2A : 1B	3A : 1A	3B : 2B
JOURNEE 3	1A : 3B	1B : 2B	2A : 3A
JOURNEE 4	1B : 3A	2B : 1A	3B : 2A
JOURNEE 5	3A : 3B	2B : 2A	1A : 1B

A l'issue de cette phase :

- L'équipe classée première remporte le titre de champion de Tunisie pour la saison sportive 2021-

2022.

- Les deux équipes classées en premier sont qualifiées au Trophée des Champions.
- Si l'une de ces deux équipes ou ces deux équipes ont joué en finale de la coupe de Tunisie, elles cèdent leurs places à l'équipe classée 3^{ème} ou aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème}.

2.2.2 PLAY OUT

Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de leurs poules respectives lors de la première phase, disputeront le Play Out.

Un bonus sera attribué à chaque équipe selon le classement final lors de la première phase :

4^{ème} : 2 points

5^{ème} : 1 point

- Le Play out se jouera sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour en une poule de 6 équipes.
- Sera attribué à chaque équipe un symbole selon son classement final en première phase et ce comme suit :

	Poule A	Poule B
4 ^{ème}	4A	4B
5 ^{ème}	5A	5B
6 ^{ème}	6A	6B

2.2.2.1 CALENDRIER

Les équipes, selon leur classement en première phase, seront placées dans le schéma de compétition ci- dessous qui donnera lieu au calendrier suivant :

JOURNEES	MATCH 1	MATCH 2	MATCH 3
JOURNEE 1	4A : 5A	4B : 6B	5B : 6A
JOURNEE 2	5A : 4B	6A : 4A	6B : 5B
JOURNEE 3	4A : 6B	4B : 6B	5A : 6A
JOURNEE 4	4B : 6A	5B : 4A	6B : 5A
JOURNEE 5	6A : 6B	5B : 5A	4A : 4B

A l'issue de cette phase « Play Out » :

- Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} seront reléguées en division nationale A pour la saison sportive 2022-2023.

2.2.3 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA DEUXIEME PHASE:

2.2.3.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points, est le suivant :

- Match gagné : 2points
- Matchs Nul : 1point
- Match Perdu : 0point
- Forfait ou pénalité : -1 point (2 points et Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

2.2.3.2 CLASSEMENT:

Le classement est établi par référence à la somme des points obtenus par chaque équipe selon ses résultats à chaque rencontre durant la deuxième phase de la compétition en plus de l'éventuel bonus obtenu.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

2.2.3.2.1 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE:

En cas d'égalité lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat «

Aller et Retour» de la 2^{ème} phase) s'établi en tenant compte des confrontations durant la 2^{ème} phase ;

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués lors de cette deuxième phase.
2. Meilleure attaque sur tous les matchs joués lors de cette deuxième phase.
3. Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

2.2.3.2.2 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de cette phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour lors de cette deuxième phase.
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés) de cette deuxième phase de la compétition.
3. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire dans leurs confrontations directes, sera la mieux classée, (*somme des buts marqués lors des matches en déplacement pour le cas de l'égalité de plus que deux équipes*)
4. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence de toutes les rencontres disputées durant cette deuxième phase.
5. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans toutes les rencontres disputées durant cette deuxième phase.
6. Si l'égalité persiste encore le départage se fera par référence du nombre de points obtenus lors de la première phase de la compétition.
7. Si l'égalité persiste il se fera application du meilleur goal différence de toutes les rencontres disputées lors de la première phase.
8. Si l'égalité persiste il se fera application de la meilleure attaque sur toutes les rencontres disputées lors de la première phase de la compétition.
9. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

NB : Si l'égalité concerne trois équipes ou plus et que lors d'une étape l'une des équipes se détache et que l'égalité continue à persister entre le reste des équipes, le départage se fera en revenant depuis le début de la procédure (point n°1).

3 REMARQUES GENERALES

1. Tous les matchs du championnat de la division nationale « ELITE » seniors Hommes ainsi que les matchs de la Coupe de Tunisie seront désignés dans des salles. Les clubs ne disposant pas de salles recevront dans les plus proches salles disponibles.
2. Les matchs des tournois de la coupe de la fédération, de la coupe de la ligue ainsi que celles du trophée des champions se dérouleront sur des salles neutres choisis par la Fédération Tunisienne de Handball.
3. Tout match de Championnat reporté pour une raison quelconque sera joué au cours de la même semaine ou au cours de la semaine qui suit selon la disponibilité du calendrier général dans la même salle ou dans la salle la plus proche(en cas d'indisponibilité de la salle)
4. Pendant les trois dernières journées pour chacune des deux phases aucun motif ne sera pris en considération pour toute demande de report d'une rencontre. L'équipe défaillante perdra son match par forfait, sauf cas de force majeure accepté par le bureau de la Ligue Nationale.
5. Le principe est qu'aucune modification du calendrier général ne sera introduite pour les compétitions internationales des clubs si celles-ci ne sont pas programmées à des dates précises au préalable.
6. Le démarrage de la phase retour ne se fait qu'après la mise à jour de tous les matchs de la phase aller et de l'homologation de leurs résultats respectifs.
7. Organisation et autres prédispositions:

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes :

3.1 OBLIGATION D'INFORMATION

Le club recevant ou désigné en premier est tenu d'envoyer au plus tard une heure après la fin de la rencontre la feuille de match au siège de la Ligue Nationale pour les matchs de Championnat sur le mail : lnhb@federationhandball.tn ou par Fax N° 71238096 et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le mail : contact@federationhandball.tn ou par Fax N°71282566.

Les correspondances de la Ligue Nationale de Hand Ball ne se feront qu'aux adresses mail délivrées par les clubs.

3.1.1 BILLETTERIE :

Selon Règlements généraux de la FTHB.

3.1.2 OBLIGATION DE SECURITE ET DE COUVERTURE SANITAIRE:

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

3.1.3 OBLIGATION ENVERS LE SERVICE DE CONTROLE ANTIDOPAGE:

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

3.1.4 OBLIGATION ENVERS LES TECHNICIENS VIDEO.

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération ou la Ligue Nationale pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission délivré par la FTHB / LNHB.

3.1.5 OBLIGATION ENVERS LES MEDIAS

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux medias (journalistes, commentateurs et techniciens) des différentes medias sur présentation de leurs cartes ou le cas échéant d'un ordre de mission délivré par la FTHB.

3.1.6 La coupe de Tunisie 2021-2022

VOIR ORGANISATION ET REGLEMENT DE LA Coupe de Tunisie

NB : Match perdu par pénalité + amende pour toute infraction éventuellement commise par les clubs à l'encontre des représentants des médias.

REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE DE TUNISIE 2021-2022

La Fédération Tunisienne de Handball organise chaque année, une épreuve dénommée «Coupe de Tunisie» ouverte à tous les clubs par engagement.
Ce règlement est applicable à toutes les catégories et divisions.

1. PARTICIPATION:

Pour les catégories seniors garçons et seniors filles des divisions Elite et Nationales A l'engagement est obligatoire.

1.1. SENIORS GARÇONS

- 1- Les clubs de la division nationale B participeront à partir du 1^{er} tour éliminatoire.
- 2- Les clubs de la division nationale «A » participeront à partir du 1^{er} tour éliminatoire.
- 3- Les clubs de la division nationale ELITE entrent en lice à partir des 1/8 de finale.

1.2. JUNIORS ET CADETS GARÇONS

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1^{er} tour éliminatoire.
- 2- Les détenteurs de la coupe de Tunisie de la saison précédente participeront à partir des 1/8 de finale.

1.3. SENIORS ET JUNIORS FILLES

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1^{er} tour éliminatoire,
- 2- Les détenteurs de la coupe de Tunisie de la saison précédente participeront à partir des 1/8 de finale.

1.4. CADETTES FILLES

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1^{er} tour,
- 2- Le détenteur de la coupe de Tunisie de la saison précédente participera à partir des 1/8 de finale.

2. DESIGNATION ET LIEU DES RENCONTRES :

1. Toutes les rencontres de toutes les catégories auront lieu en aller simple chez le premier tiré au sort,
2. Toutes les rencontres de coupe de toutes les catégories auront lieu dans des salles.

3. REGLEMENT TECHNIQUE DE LA COUPE:

Toute rencontre de coupe doit se terminer par un vainqueur.

- En cas d'égalité après le temps de jeu réglementaire, après une pause de cinq (5) minutes, une première prolongation de deux fois 5 minutes a lieu avec changement de camp et sans pause.

-
- Si à l'issue de cette prolongation il y a toujours égalité du score, après une pause de 5 minutes, on joue une deuxième prolongation de deux fois 5 minutes avec changement de camp et sans pause.
 - Si à l'issue de la deuxième prolongation l'égalité persiste, on procède aux jets de sept mètres.

3.2 JETS DE SEPT METRES

- Avant les jets de 7 mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste des numéros, cinq joueurs autorisés à jouer à l'issue du match, qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes;
- Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement conformément aux règles de jeu. Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardiens de but;
- Les arbitres désignent le but vers lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence les jets 7 mètres. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs;
- En cas d'égalité après les cinq premiers tirs, les jets de 7 mètres seront prolongés jusqu'à la décision. C'est l'autre équipe qui commence pour la deuxième série. L'exécution des jets sera par binôme (un joueur de chaque équipe). Les joueurs ayant participé à la première série peuvent être rappelés à nouveau;
- Dans la deuxième série, la décision est obtenue s'il y a différence de buts après un tir de chacune des équipes;
- Les joueurs autorisés à participer aux jets de sept mètres sont des joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont ni disqualifiés définitivement ni expulsés temporairement au coup de sifflet final de la deuxième prolongation;
- Les infractions graves commises pendant la durée des jets de 7 mètres doivent être sanctionnées par la disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur, un remplaçant autorisé à jouer doit être désigné;
- Pendant l'exécution des tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres ont le droit de se trouver sur la moitié de la surface de jeu en question;
- Si le nombre des joueurs autorisés à participer tombe au-dessous de cinq, des joueurs peuvent être désignés pour un second tir pendant le même tour.